

**LE MERCREDI 1<sup>ER</sup> DÉCEMBRE 2010**

**PROVINCE DE QUÉBEC**

**COMMISSION SCOLAIRE AU CŒUR-DES-VALLÉES**

**COMTÉ DE PAPINEAU**

À une séance ordinaire du Conseil des commissaires de la susdite commission scolaire tenue à la bibliothèque de l'école secondaire Louis-Joseph-Papineau, située au 378-A, rue Papineau, à Papineauville, le mercredi 1<sup>er</sup> décembre 2010, à 20 h 25, à laquelle sont présents :

Claude Auger  
Claude Benoît  
Jacques D'Août  
Cécile Gauthier  
René Langelier  
Sylvain Léger  
Carl G. Simpson

Marc Beaulieu  
Marc Carrière  
Jocelyn Fréchette  
Alexandre Iracà  
Jean-Marc Lavoie  
Dany Ouellet  
Michel Tardif

**Absences**

Jacinthe Brière  
Raymond Ménard

Louis-Georges Desaulniers

**Les représentants du comité de parents:**

Stéphane Mongeon

Luc Trottier

Formant quorum, sous la présidence de monsieur le commissaire Alexandre Iracà.

**Sont également présents :**

Raynald Goudreau, directeur général  
Jasmin Bellavance, secrétaire général

Le président déclare la séance ouverte.

**Parole au président et nouvelles de la FCSQ**

- . Souhais de joyeux Noël adressés aux élèves ainsi qu'aux employés
- . *Blitz* de la persévérance scolaire : plusieurs commissaires et employés de la CSCV y ont participé
- . Participation du Centre de formation professionnelle Relais de la Lièvre-Seigneurie au salon de la formation professionnelle et technique les 9 et 10 novembre dernier : félicitations adressées aux élèves et aux enseignants qui y ont représenté la CSCV
- . FCSQ : participation à la rencontre des présidents et des directeurs généraux les 19, 20 et 21 novembre 2010
- . Participation, avec le directeur général, au Souper des médias le 11 novembre dernier
- . Comité de gouvernance et d'éthique : dépôt des attentes signifiées au directeur général
- . Rencontre, le 26 novembre dernier, avec les autorités de la Ville de Gatineau à l'égard du renouvellement du protocole d'entente municipale-scolaire

**Parole aux commissaires**

**Monsieur Jocelyn Fréchette**

- . Remerciements adressés aux électeurs de sa circonscription à l'aube du premier anniversaire de son élection

**Monsieur Marc Beaulieu**

- . Invitation adressée aux parents à l'effet de prendre du temps afin de rencontrer l'enseignant ou les enseignants de leurs enfants

**Monsieur Dany Ouellet**

- . Félicitations adressées à Mme Solange Sanscartier, élève au CFP Relais de la Lièvre-Seigneurie, qui a remporté le 1<sup>er</sup> prix du concours *Coupe nouvelle génération Belcolade*

**ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

**RÉSOLUTION 28 (2010-2011)**

Il est proposé par monsieur le commissaire René Langelier;

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que proposé.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 3 NOVEMBRE 2010**

**RÉSOLUTION 29 (2010-2011)**

Il est proposé par monsieur le commissaire Carl G. Simpson;

QUE le procès-verbal de la séance du Conseil des commissaires du 3 novembre 2010 soit adopté tel que présenté et que le secrétaire général soit exempté d'en faire la lecture, les commissaires ayant reçu une copie au moins six heures avant la séance.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**Rapport des groupes de travail**

**Comité relatif aux ressources humaines par monsieur le commissaire Jacques D'Août :**

- . Gala des commissaires 2011 – appel de candidatures
- . Politique d'octroi des congés
- . Comité du Fil d'Ariane
- . Rapport d'implantation du Programme d'accès à l'égalité en emploi
- . Formulaire de rendement du personnel

**Comité relatif aux affaires financières et matérielles par monsieur le commissaire Marc Beaulieu :**

- . Cession des bâtiments – Immeubles Centrale et Notre-Dame-de-la-Garde
- . Tableau de bord mensuel
- . Contrats de service (téléphones cellulaires et photocopieurs)
- . Politique relative à la commandite
- . Carrefour culturel ESTacade – refonte du protocole d'entente
- . Politique relative à la location et au prêt de locaux
- . Installation de caméras à l'école secondaire Hormisdas-Gamelin
- . Frais de surveillance-midi
- . Processus d'acceptation et de livraison des travaux de rénovation dans les écoles
- . Levée de fonds des écoles

**Comité exécutif par monsieur le commissaire Alexandre Iracà :**

- . Nomination de M. Marc Carrière à la présidence
- . Nomination de M. Marc Beaulieu à la vice-présidence

**REVENDEICATION D'UN STATUT PARTICULIER POUR L'OUTAOUAIS EN MATIÈRE  
D'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR – APPUI**

**RÉSOLUTION 30 (2010-2011)**

Attendu la déclaration produite à l'occasion du Forum sur l'enseignement supérieur du 17 octobre 2003, qui regroupait tous les partenaires régionaux de l'enseignement supérieur et qui faisait notamment état du besoin d'accélérer le « développement de l'offre de formation afin d'offrir des services éducatifs qui répondent mieux aux besoins de la population »;

Attendu que cette même déclaration réclamait du gouvernement du Québec une mise à niveau des infrastructures d'enseignement supérieur afin de disposer, au minimum, de ressources et de capacités d'enseignement et de recherche équivalentes à celles des autres régions comparables du Québec et qu'il s'agit d'une position qui s'avère toujours aussi pertinente dans le contexte de la présente démarche;

Attendu la problématique des soins de santé dans l'Outaouais, décriée depuis des décennies par le milieu, qui a amené les partenaires de ce réseau à réclamer et à obtenir du gouvernement du Québec, un statut particulier en santé pour la région de l'Outaouais;

Attendu que cette problématique des soins de santé, dont l'élément central portait sur le rapatriement, en Outaouais, des soins de santé dispensés en Ontario ainsi que sur la nécessité de rendre accessible et de diversifier l'éventail de services de santé que la population de l'Outaouais était en droit d'exiger sur son territoire, rejoint, dans ses finalités, celle de l'enseignement supérieur;

1350

Attendu que les enjeux frontaliers auxquels est confronté le milieu de l'enseignement supérieur représentent, dans une perspective strictement québécoise, une situation unique qui justifie l'État québécois de moduler, en conséquence, ses interventions dans la région de l'Outaouais;

Attendu que la région de l'Outaouais, en cette matière, est appelée à composer avec l'imposante force d'attraction des établissements d'enseignement supérieur de la région d'Ottawa;

Attendu que cette force d'attraction se matérialise notamment par l'exode de plusieurs milliers d'étudiants de la région de l'Outaouais qui poursuivent annuellement des études postsecondaires en Ontario plutôt qu'au Québec, faute d'avoir accès à des programmes susceptibles de répondre à leurs besoins dans leur région d'appartenance, la réciproque ne s'appliquant pas;

Attendu que cette réalité frontalière unique favorise l'existence d'un système à deux vitesses, au profit des établissements postsecondaires ontariens, les établissements québécois n'étant pas en mesure de livrer une concurrence efficace, mais surtout, de répondre aux besoins de la population qu'ils doivent desservir dans l'Outaouais et qui souhaite poursuivre des études supérieures;

Attendu que les établissements d'enseignement supérieur de la région de l'Outaouais sont également confrontés à une réalité qui les distingue des autres établissements au Québec en ce qu'ils ont à subir la concurrence du réseau d'enseignement supérieur ontarien qui comporte des structures d'accès et des curriculums susceptibles de faciliter l'accès et la poursuite d'études postsecondaires;

Attendu les planifications stratégiques des quatre établissements qui font état du développement des programmes d'enseignement et qui vont requérir la disponibilité de ressources additionnelles afin d'en permettre leur réalisation;

Attendu que le sous-financement de l'UQO et la dette accumulée qui en résulte nuisent à la capacité de l'Université à composer avec sa réalité frontalière par la mise en place de ressources comparables à celles dont dispose le réseau d'enseignement supérieur ontarien;

Attendu la présentation de l'UQO devant la Commission de la culture et de l'éducation de l'Assemblée nationale du Québec, le 17 août 2010, dont le but consistait à faire état de sa performance au cours des trois dernières années et de ses perspectives de développement, conformément aux exigences de l'article 4.2 de la *Loi sur les établissements d'enseignement de niveau universitaire*;

Attendu que le recteur, lors de cette présentation, a, entre autres, attiré l'attention des parlementaires sur l'important retard constaté dans le développement de la programmation académique de l'Université, en comparaison avec celle des autres universités québécoises, et sur les difficultés à obtenir le financement requis;

Attendu que l'Université est appelée à desservir la région de l'Outaouais qui représente une part de 4,5 % de la population québécoise, mais que l'établissement représente moins de 2 % de l'activité universitaire totale au Québec;

Attendu la résolution adoptée par la Table Éducation Outaouais lors de la réunion du 8 octobre 2010;

Attendu l'importance pour la Commission scolaire au Cœur-des-Vallées, au double titre d'employeur de personnel hautement qualifié et de partenaire du développement économique, social et culturel de l'Outaouais, de contrer la problématique globale soulevée dans les attendus précédents quant aux besoins particuliers dans le secteur de l'enseignement supérieur;

Attendu que l'octroi d'un statut particulier pour rétablir l'équité en matière d'enseignement supérieur pour la région de l'Outaouais devrait se matérialiser par le biais de gestes concrets et spécifiques à la région, visant le rattrapage dans l'offre de formation et le déploiement des infrastructures d'enseignement supérieur et de recherche nécessaires au développement de la région;

1351

Il est proposé par monsieur le commissaire Marc Carrière;

QUE la Commission scolaire au Cœur-des-Vallées appuie la Table Éducation Outaouais dans sa démarche de revendication d'un statut particulier pour rétablir l'équité en matière d'enseignement supérieur dans la région de l'Outaouais;

QUE les attendus fassent partie intégrante de la résolution.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**CAMPAGNE DE FINANCEMENT À L'ÉCOLE MARIA-GORETTI, À THURSO – DÉLÉGATION DE SIGNATURE À L'ÉGARD D'UNE LICENCE DE TIRAGE**

**RÉSOLUTION 31 (2010-2011)**

Attendu la volonté du conseil d'établissement de l'école Maria-Goretti de tenir une campagne de financement afin de soutenir le projet de réaménagement de la cour d'école, et ce, par l'entremise d'un tirage;

Attendu les balises imposées par la Régie des alcools, des courses et des jeux (RACJ) pour l'obtention d'une licence de tirage;

Il est proposé par monsieur le commissaire Marc Beaulieu;

QUE madame Josée Ouellette soit chargée d'organiser le tirage au profit du projet d'aménagement de la cour de l'école Maria-Goretti, à Thurso;

QUE le coût des billets du tirage soit de 1 \$ l'unité pour un total de 5000 billets;

QU'une toile de l'artiste peintre Monique Beauchamp, d'une valeur estimée de 500 \$, constitue le prix dudit tirage;

QUE madame Josée Ouellette soit chargée de faire les démarches nécessaires auprès de la Régie des alcools, des courses et des jeux, notamment aux fins de signature des documents requis.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**LEVÉE DE LA SÉANCE**

**RÉSOLUTION 32 (2010-2011)**

Il est proposé par monsieur le commissaire Jocelyn Fréchette;

QUE la séance soit levée.

La prochaine rencontre aura lieu le mercredi 12 janvier 2011, à 20 heures, à la salle des commissaires située au 582, rue Maclaren Est à Gatineau.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

Il est 20 h 56.

**Alexandre Iracà,**  
Président du Conseil des commissaires

**Jasmin Bellavance,**  
Secrétaire général